

*Les événements  
Révolutionnaires  
dans le Pays d'accueil de  
L'Argoat*

*Pays d'Argoat N° 13*

*Edmond Rébillé*

A qui se soucie de la sauvegarde du patrimoine et de la promotion touristique de cette entité géographique qu'est le Pays d'accueil de l'Argoat qui regroupe 42 communes de 5 cantons du Sud-Ouest des Côtes-du-Nord (Guingamp, Belle-Isle-en-Terre, Callac, Saint-Nicolas-du-Pélem, Bourbriac) s'impose naturellement l'étude de l'histoire locale. Si l'on s'en tient aux ouvrages généraux traitant de l'histoire bretonne, on est vite amené à croire qu'il ne s'est rien passé en Argoat. Nous verrons tout à l'heure que c'est faux en ce qui concerne la Révolution. Auparavant, le pays a connu quelques luttes et sièges soutenus par les Français ou les Anglais, les pillages des guerres de Religion pendant la Ligue, de rares manifestations lors de la révolte des Bonnets Rouges et le passage discret du marquis de Pontcallec fuyant les sbires du roi de France.

Pour dénicher quelques précisions sur la Révolution en Argoat, il faut se référer aux articles du chanoine Pommeret parus dans les *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord de 1932 à 1936* puis en volume sous le titre de *L'Esprit public dans les Côtes-du-Nord*. Ont également fait œuvre d'historien, Arthur Bourges avec *Les Doléances des paysans bretons* ; l'abbé Le Tirrand, de Bulat-Pestivien avec *Miettes d'histoire de Bulat-Pestivien* ; Léon Dubreuil, auteur de *La Vente des biens nationaux* ; l'abbé Sérandour qui a laissé un manuscrit de 200 pages sur Duault-Locarn ; le comte de Boisboissel qui a étudié le Pélem ; Fernand Ruchon, professeur à Kerpaour-Guingamp, auteur d'un ouvrage sur Rostrenen pendant la Révolution ; Jollivet qui a traité de l'histoire des Côtes-du-Nord ; Le Goffic et Taldir-Jaffrennou qui ont écrit une *Vie de La Tour d'Auvergne* ; J. Le Falher, auteur d'*Aventures de la guerre civile* ; Huon de Penanster qui, dans *Une conspiration en l'an XI*, s'est penché sur l'histoire des chouans de l'Argoat. Citons en outre les Archives départementales, déjà fouillées par M. Pommeret, et quelques revues. *An Oaled*, n°36 ; *Morbihan 1904* ; *La Bretagne touristique* n°152 (1937).

A l'aide de ces sources, j'ai pu reconstituer l'histoire du Pays d'accueil pendant la Révolution. Il ne manque que quelques menues précisions de dates, sans importance pour la vérité du texte.

Il apparaît qu'en 1789-1790 l'Argoat ne s'est guère manifesté. Ses paysans, ses bourgeois, ses nobles ont tout d'abord observé la tournure des événements ; ce qui ne signifie nullement qu'ils manquaient de courage. Leur relatif attentisme est dû avant tout à l'état de pauvreté, d'ignorance, de soumission spirituelle, de fatalisme, de résignation dans lequel noblesse et

clergé ont tenu les paysans jusqu'en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. De ces tares, le peuple mettra cent cinquante ans à se débarrasser. En 1944 la contrée se révélera la plus prompte des Côtes-du-Nord à constituer des maquis : Plésidy, Duault, Plouisy, etc. En 1789 les habitants de l'Argoat n'étaient pas mûrs pour la Révolution, qu'ils appartiennent à l'un ou l'autre camp, bleu ou blanc.

Sous l'Ancien Régime les paysans pauvres formaient l'essentiel de la population de l'Argoat. 65% de pauvres dans la région de Guingamp contre 38% à Saint-Brieuc, 35% à Lannion. Dans l'ouest des Côtes-du-Nord les propriétaires étaient ainsi répartis : nobles 65%, bourgeois 15%, paysans 20%, contre 20%, 35%, 48% à l'est. Les paysans de l'Argoat se soumettaient sans rechigner à une noblesse guère huppée. Les châteaux étaient rares : Rosviliou-Duault, Bois Berthelot-Canihuel, Bois de la Roche-Coadout, Locmaria-Ploumagoar, alors que la Bretagne est la province française la plus fournie en particules. 25 communes sur les 42 du Pays d'accueil n'ont aucun manoir. Certes, de grandes familles y ont possédé des terres : les de Kerouartz, de Suffren, de Coatgourden, de Quelen, de Keranflec'h, de Faucigny-Lucinge, etc., mais leurs chefs résidaient souvent hors de la contrée.

Les paysans n'avaient guère l'occasion de rencontrer ces nobles parfois paternalistes, mais dont ils se méfiaient, car ils n'oubliaient pas que certains d'entre eux les avaient brimés, tel le marquis du Cludon en Plougonver qui participa à la répression de la révolte des Bonnets rouges.

Nombre de cahiers de doléances ont été brûlés par les chouans. Le canton de Callac les a tous, sauf Saint-Servais et Saint-Nicodème. Dans celui de Belle-Isle, Louargat et La Chapelle-Neuve sont perdus. Dans celui de Bourbriac manquent Kérien et Senven. Dans celui de Guingamp manque Pabu. Tous les cahiers de doléances du canton de Saint-Nicolas ont disparu. Demeurent trois cahiers de paroisse : Callac, Bulat, Guingamp.

Selon ces cahiers, les populations se plaignaient en mars 1789 du prix excessif des aliments, dont le pain, des corvées obligatoires, des charges seigneuriales : droits perçus pour l'usage des banalités (four, pressoir, moulin), des péages, des interdictions de chasse et pêche, des impôts (capitation, vingtième) dont les nobles étaient anormalement dispensés. Ces seigneurs ne manquaient pourtant pas de prétendre qu'ils avaient évité à la Bretagne de lourds impôts ailleurs perçus, telle la gabelle. En 1789, selon l'historien Dupuy, les Bretons payaient trois fois

moins d'impôts que les Normands, huit fois moins que les Beaucerons. Il n'empêche que ces impôts étaient terriblement lourds pour les paysans de l'Argoat, dont les revenus étaient extrêmement faibles. On lit en effet dans le cahier de doléances de Bourbriac à la date du 31 mars 1789 : Un laboureur propriétaire paie sept charges « dîme féodale, dîme ecclésiastique, prémices de l'église, rentes seigneuriales, corvées, vingtième, fouages, soit 252 livres sur 300 de rentes. »

La doléance essentielle à l'égard des propriétaires portait sur le système de location des fermes. La région de Bulat - Pont-Melvez avait souffert de la quévaise instituée par les templiers. Mais au XVIII<sup>e</sup> siècle le règlement général était celui du domaine congéable. Le propriétaire des fonds louait au domanier ou colon les « superficies » à cultiver. Si celui-ci leur apportait une plus-value, la taxe convenancière augmentait. Le propriétaire avait en outre le droit de faire « déguerpir » le domanier à sa guise, en lui remboursant théoriquement la plus-value. En l'absence des nobles propriétaires, un intendant gérait les fermes à son bon plaisir. Tous les noms de villages en Convent (sept en Saint-Servais, sept en Saint-Nicodème, trois jadis en Callac : Daniel, Bras ou Huellan-Le Corre) rappellent ces pratiques. Les paysans s'insurgeaient oralement contre cette iniquité. Aussi accueillirent-ils les événements de 1789 avec enthousiasme, les nouvelles leur parvenant toutefois avec un retard considérable. Les pataches apportaient le courrier de Paris à Guingamp en une semaine. En 1791, le notaire callacois Guiot représentant le district de Rostrenen à la fête de la Fédération à Paris rentra à pied à son domicile en trois semaines. Très peu de paysans savaient lire; les informations transmises par les colporteurs étaient parfois mal comprises. Les maternités et les travaux durs épuisaient les femmes. La mortalité infantile atteignait des taux très élevés, ainsi que j'ai pu le constater en étudiant les registres d'état civil de Duault aux Archives départementales.

Ces paysans étaient aussi soumis à l'emprise du clergé rural, particulièrement dense et actif. Pestivien, 1500 habitants à l'époque, comptait un recteur, un curé ou vicaire, et cinq ou six prêtres professeurs qui enseignaient lecture, écriture, calcul, catéchisme, latin, chant d'église; ils visitaient aussi les malades. S'y ajoutaient quelques prêtres riches, vivant dans leur famille et préparant des missions, tel Dom José Le Graët qui, vers 1750 installa son bureau et son lit dans le chêne creux de Tronjolly en Bulat. Les paysans étaient tenus d'assister à tous les exercices du culte. La richesse exceptionnelle de l'architecture et de l'ornementation des 42 églises de l'Argoat 22 et des 150 chapelles qui existaient en 1789 montre bien cette emprise du clergé sur les

paysans, contraints de participer bénévolement aux travaux, de donner leur obole aux quêtes, d'assister en toutes circonstances ces prêtres qui les endoctrinaient avec acharnement, cherchant à les terroriser par la représentation des tourments qui attendaient les impies. Que de Diabes peuplent le jubé de Plélauff, les sablières de Grâces ou de Saint-Servais, les toitures de Plouisy, les fonts baptismaux de Magoar, les taolennou ou tableaux de mission utilisés par le père Maunoir enterré à Plévin. Que de légendes font intervenir ce Diable sur les pentes du Menez Bré ou à Burthulet. Le bas-clergé issu de la classe paysanne aisée était contraint d'appliquer à la lettre les directives de leurs supérieurs hiérarchiques, issus de la noblesse.

La bourgeoisie n'était vraiment présente que dans la ville de Guingamp qui exerçait un véritable monopole industriel et artisanal dans le domaine des textiles, de la fonderie, des tanneries. A côté de ces fabriques et ateliers s'ouvraient des boutiques de perruquiers, chapeliers, tripiers, bouchers, maréchaux-ferrants, etc. Il n'y eut jamais de véritables antagonismes entre les citadins entreprenants de Guingamp et les ruraux passifs de l'Argoat, ce qui explique la faiblesse de la première chouannerie des années 1793-1795. Il a été démontré que l'exploitation des zones rurales par une ville est une des causes de la chouannerie.

En Argoat les paysans attendaient presque uniquement des modifications du domaine congéable. Ils n'avaient pas la notion de la vie rurale en d'autres provinces plus évoluées et ne posaient donc pas d'autres revendications.

Cependant, de 1789 à 1793, les événements révolutionnaires furent moins rares en Argoat que ne le prétendent les auteurs d'ouvrages généraux qui, de même que pour nos sites et monuments, n'ont pas exploré notre terroir. La chronologie de ces événements s'avère déroutante, car certaines époques, ailleurs primordiales, furent ici fort calmes. Et réciproquement.

## 1789

Rien de notable à signaler. Le peuple accueille les nouvelles avec sympathie. Le bas-clergé appuie les premières réformes. Le recteur de Bourbriac lit en breton, afin d'en faire saisir la vanité, une déclaration de la noblesse.

En octobre, à Lannion, des émeutiers empêchent un convoi de Brest où sévissait la disette, d'emporter des grains achetés en Trégor. Les députés brestois sont molestés. Théophile Malo-de-la-Tour-d'Auvergne quitte Carhaix et son manoir de Trémargat pour aller apaiser les

esprits. La troupe intervient.

Les personnalités représentatives de la région sont Pierre Guyomard, maire de Guingamp, député aux Etats de Bretagne en janvier 89, Olivier Rupérou, sénéchal de Guingamp, membre du premier directoire du département, de même que Jacques Fercoq, dit « l'aîné », avocat à Callac. En 1789, Callac dépend de la sénéchaussée de Carhaix et c'est Fercoq qui en préside l'assemblée à Carnoët avec le titre de sénéchal.

Lohuec dépend de la sénéchaussée et de l'évêché de Tréguier; tout le reste de l'actuel canton de Callac est en Cornouaille.

## 1790

Les communes élisent une municipalité. Le département des Côtes-du-Nord est formé le 26 février. Les technocrates départementaux ont pris des décisions bizarres dans leur découpage en nommant chefs-lieux de cantons des communes aussi modestes que Magoar, Duault, Carnoët, souvent proches l'une de l'autre. Ces mesures seront parfois rapportées. Le manque de zèle des édiles guingampais fait perdre à la ville toute chance d'être désignée comme chef-lieu du département. Seront nommés administrateurs des Côtes-du-Nord, vingt-cinq hommes de loi, deux prêtres, trois cultivateurs, cinq négociants. Parmi eux, Fercoq aîné, Callac; Rupérou et Le Normand de Guingamp; Lozahic de Bourbriac.

L'Argoat est divisé en deux districts :

- \* Au district de Guingamp, appartiennent :
  - le canton de Pestivien, comprenant Pestivien et Pommelvez : 1415 hab.;
  - le canton de Plougonver, comprenant Plougonver, La Chapelle-Neuve, Lohuec, Plourac'h : 5197 hab.
- \* Au district de Rostrenen appartiennent :
  - le canton de Plusquellec avec Callac et Botmel : 3797 hab.;
  - le canton de Carnoët : 1585 hab.;
  - le canton de Duault, avec Duault, Landugen, Locarn, Saint-Servais, Burthulet, Saint-Nicodème, Maël-Pestivien, Le Loc'h : 5787 hab.

Il existe certainement des erreurs dans ces recensements. Callac, entre 1790 et 1793, aurait perdu 139 habitants; pendant que Carnoët en gagne 165 et que Duault en perd 741, avec les mêmes communes semble-t-il.

Certains villages de Saint-Servais sont rattachés à Botmel et c'est ainsi que l'acte de naissance de Barbe de Saint-Prix, collaboratrice

d'Hersart de la Villemarqué, ne figure pas dans l'état-civil de Duault dont dépendait Saint-Servais or, aujourd'hui, le manoir de Kerbournet est en Saint-Servais. La densité est de 30 hab. au km<sup>2</sup> partout en Argoat. Elle atteint 75 en ville de Callac.

Au printemps 1770 on recense les citoyens actifs, à savoir 38 pour Callac, 119 pour Plusquellec, 96 pour Calanhel, 218 pour Botmel. 31 citoyens actifs de Callac, mécontents de dépendre de Plusquellec et Botmel élisent une municipalité le 28 février 1790. Elle comprend quinze hommes de loi et anciens administrateurs, quatre marchands, trois prêtres, deux laboureurs. Callac n'était pas paroisse ni succursale, mais étant le siège d'une juridiction seigneuriale, avait le titre de ville, bien que ne comptant que quelques centaines d'habitants. Botmel et Plusquellec contestèrent cette élection et la nouvelle municipalité fut déclarée non reconnue neuf mois plus tard.

• **22 avril.** — Premier événement sur le terrain. Cinq cents paysans menacent de brûler le château du Groesquer en Moustéru, appartenant à M. de Gaspem, qui appelle au secours gentilshommes et gardes nationaux de Guingamp, Carhaix, Callac, dont un détachement des dragons de Conti commandés par le vicomte de Saint-Pierre.

• **1<sup>er</sup> juillet.** — La constitution civile du clergé est décrétée. D'autres problèmes religieux s'y ajoutent : vente des biens du clergé, par exemple ceux de l'abbaye de Coatmallouen en Kerpert; suppression de la dîme; liberté de conscience. Contrairement à ceux de la Cornouaille maritime, 75% des prêtres de l'Argoat refusent de prêter serment; ces chiffres sont toutefois moins élevés que ceux de la région de Corlay. En Haute-Cornouaille, moitié sud du Pays d'accueil de l'Argoat, 45 prêtres ne prêtent pas serment, 12 émigrent (les curés de Plusquellec, Abgrall, Maël-Pestivien, Carnoët, le vicaire de Callac). On trouve des prêtres assermentés à Canihuel, Lanrivain, Kérien, Saint-Corentin en Carnoët, Duault (mais il abjure) au Loch, à Peumerit, à Saint-Connan, ce qui ne représente que 8 sur 45. Les chiffres de la partie trégorroise de l'Argoat 22 semblent similaires.

• **16 août.** — A Guingamp, ont lieu les échauffourées dites « du beurre ». Des émeutes de la faim s'étaient produites dans toute la France de janvier à mai. A Guingamp, les assaillants tentent d'intercepter des transports de beurre de Callac à Pontrieux.

• **9 novembre.** — Une cinquantaine de paysans domaniers de Plusquellec, dit-on, en fait du canton de Plusquellec, envahit le château du Marquer en Plounévez-Moëdec et oblige

leur propriétaire, Amateur Du Parc, à signer pour plus de 1300 livres de reconnaissances et quittances de termes. Ils pillent le château.

- **Décembre.** — Le maire et le procureur de Gurunhuel s'opposent à la perception des rentes dues au sieur de Saint-Tropez.

## 1791

• **2 janvier.** — Les paysans de Loguivy-Plougras refusent de payer la dîme au recteur.

Les premières ventes de biens nationaux n'entraînent pas d'esclandre Even notaire à Callac, futur chef chouan, nommé expert pour apprécier la valeur des biens du clergé, se porte parmi les premiers acquéreurs. Parmi ces acquéreurs de biens du clergé, on note :

1 Les opportunistes : experts, notaires, administrateurs.

2 Les marchands de biens : spéculateurs, procureurs.

3 Les nobles (ils achètent quatre fois plus que les autres).

4 Les négociants.

5 Les paysans associés.

6 Les paysans isolés.

• **6 août.** — L'Assemblée constituante maintient le domaine congéable sur demande de Baudoin de Maisonblanche, député de Lannion.

## 1792

Les villes bretonnes connaissent la disette.

• **20 février.** — Création d'une brigade de gendarmerie à Belle-Isle-en-terre. Le tirage au sort pour le recrutement a un effet désastreux.

• **Juin.** — De sérieuses échauffourées se produisent lors de la foire du Menez Bré, où les paysans refusent d'être payés en assignats et exigent de la monnaie métallique. Des gendarmes sont poursuivis et bastonnés.

Pierre Guyomard, député de Guingamp, propose d'accorder le vote aux femmes. Un autre député, Vistorte, réclame l'implantation à Guingamp d'une école centrale.

• **Août.** — La population de Belle-Isle applaudit à l'abolition de la royauté.

• **27 août.** — La loi abolit le domaine congéable à la satisfaction de tous. Les acquéreurs de conventions sont parfois les convenanciers, mais surtout des propriétaires, des hommes de loi faisant partie de la bourgeoisie, qui se substituent à la noblesse et exercent une influence sur le peuple.

• **Décembre.** — A Bulat-Pestivien, le curé, Charles Pezron, cache à Kerjullou la statue d'argent de la Vierge. Les patriotes ayant vainement perquisitionné arrêtent le vieux prêtre, qui sera enfermé au couvent des Carmélites à Guingamp, où il mourra le 17 novembre 1793. Les autorités du district cherchent à évacuer sur Jersey les prêtres emprisonnés. Des nobles tels que le marquis de la Boissière Lennvic, de Loc Envel, le comte du Bois-Berthelot de Canihuel, l'épouse du navigateur Fleuriot de Langle, grand propriétaire à Duault, en particulier du château de Rosviliou; des prêtres comme Dom Jean Touboulic, de Bulat-Pestivien; Bercot, de Locarn; Boulogne, de Maël-Pestivien; Brien, de Canoët, choisissent l'émigration.

## 1793

• **Janvier.** — Le député guingampais, Guyomard, ne vote pas la mort du roi. Un seul député des Côtes-du-Nord la demande.

• **Mars.** — Le gouvernement décrète la levée de 300 000 hommes par tirage au sort. Le district de Guingamp doit fournir 869 hommes, celui de Rostrenen 723. La population française s'insurge. La première chouannerie se développe dans l'est du département, malgré les réticences des nobles. L'Argoat ne se manifeste pas mais cette mesure impopulaire marque un tournant.

• **Mai.** — 60 hommes de Rostrenen et Callac sont envoyés au secours de Nantes. Victorieux, ils auront sept tués, neuf blessés ; on leur dresse un arc de triomphe à Saint-Brieuc à leur retour, le 27 juillet.

## 1794

Alors que la Terreur sévit à Paris et dans les provinces insurgées les événements survenant en Argoat paraissent peu importants.

• **16 février.** — Trois communes changent de nom : Saint-Adrien devient Montrieux; Saint-Connan, Roc Connan; Saint-Gilles-Pligeaux, Montpligeaux.

• **16 mars.** — Vingt-six prêtres des Côtes-du-Nord sont déportés à Rochefort-sur-Mer et à l'île d'Aix. Seize mourront. Parmi ces déportés, les curés réfractaires de Calanhel (Le Noan), de Burthulet (F. Le Coënt, qui mourra), de Maël-Pestivien (Boulogne), Plourac'h, Bothoa.

• **Au printemps.** — Les gardes

nationaux, dont on dit qu'ils sont souvent ivres, perquisitionnent à Bothoa et raflent viande, lard, pain, galette au grand dépit des paysans, ce qui créera un état d'esprit dont les chouans bénéficieront plus tard. On assure à Bothoa que l'Ange Gabriel a déposé sur l'autel de l'église une lettre annonçant à la population la vengeance divine.

• **10 juillet.** — Les gardes nationaux fabriquant du salpêtre dans l'église de Lohuec provoquent un incendie qui la détruit <sup>1</sup>.

• **Été.** — Les patriotes de Carhaix mutilent le calvaire de Saint-Corentin en Carnoët, proche de leur ville. Le curé de Saint-Corentin est pourtant assermenté. Le calvaire a été transporté au bourg vers 1965 ; il n'en reste que la moitié de chaque personnage dont un homme portant le bragoubraz.

De même, le calvaire de Kergrist-Moëlou est très endommagé, celui de Lanrivain plus légèrement. La statue de la Vierge noire de Guingamp est brisée (un habitant recueille la tête de la Vierge et celle de l'Enfant). La fontaine « La Plomée » échappe à la destruction parce que sous la statue de la Vierge, elle est décorée de statues animales : dragons, béliers. Par contre, les statues des Apôtres des porches de Plourac'h, Bulat, Plusquellec, Saint-Servais ou de saints des calvaires de Lanrivain, Pestivien, Senven, ne sont pas touchées, alors que le blason haut placé d'un noble sur la façade sud de l'église de Saint-Servais est martelé.

• **27 juillet.** — Chute de Robespierre. Fin de la Terreur.

• **Juillet.** — Le pardon de Bulat étant interdit depuis l'année passée, des processions clandestines nocturnes sont organisées entre Bulat et La Chapelle-Neuve, Bulat et Bourbriac. De même à Grâces, Plougouver, Pont-Melvez, Coadout, Plésidy, Canihuel <sup>2</sup>.

Le député Rupérou, proscrit comme fédéraliste, se cache à Saint-Gilles-les-Bois.

Yves Le Denmat de Kervern, né à Callac en 1750, maire de Morlaix, est guillotiné à Brest.

• **17 octobre.** — A Saint-Brieuc, proclamation paisante du conventionnel Boursault.

## 1795

• **Février.** — Première manifestation de la chouannerie en Argoat. Quelques chouans attaquent Senven-Léhart.

Rupérou, à la suite de l'épuration des chefs de la Terreur, est nommé procureur général.

• **Mars.** — A Moncontour, le général Hoche rencontre le chef chouan Boishardy. En avril, ils signent le Traité de la Mabilais, mais le débarquement de Quiberon en juin met fin aux accords et déclenche la Deuxième chouannerie. Le comte de Bois Berthelot, de Canihuel, s'empare d'Auray.

• **Juillet.** — Dans la région de Callac, se forme une bande de chouans sous la direction de Pierre-Alexandre de Keranflec'h, seigneur du Launay et du Lein en Plusquellec, de Treusvern en la Chapelle-Neuve, de Rospellem et la Garenne en Bulat, de Roquelfen en Glomel. Né le 24 janvier 1749 du Launay au Vern en Plusquellec, il est le fils de Charles-Hercule de Keranflec'h, né en 1711, écrivain un peu ridicule, qui servit de modèle à Voltaire pour le personnage du Huron dans son roman *L'Ingénu*. Sa mère est Péronnelle-Marguerite du Leslay de Chefbocage.

Malgré l'échec du débarquement de Quiberon, 5000 hommes de troupe sont réunis à Sarzeau. Vêtus d'uniformes britanniques, ils forment ce que les habitants nomment l'Armée rouge. Ils s'enfoncent dans le Morbihan, puis le Mené, sous les ordres de Tinténiac. La ville de Saint-Brieuc, qui n'est défendue que par 150 hommes, panique.

Début juillet, Keranflec'h, complice de La Rouerie, nommé chef chouan du canton de Bulat, n'avait qu'une dizaine d'hommes, mais il recrute de gré ou de force à Plougouver, Pont-Melvez, Maël-Pestivien, Kerien. Il est surnommé «La Douceur». Les chefs chouans avaient tous des surnoms. Le 10 juillet à Bothoa, La Douceur fait fusiller le juge de paix Etienne Fraval et deux fermiers trop bavards. Il épargne un père de six enfants. A Lanrivain, il brûle les papiers de la municipalité. Le 17, il tient un rassemblement à Bulat. Le 18, il part avec 50 hommes vers la forêt de Lorge pour se rallier à l'Armée rouge. Il a le titre de chef de division des armées catholiques et royales.

• **Hiver.** — Revenu d'émigration, l'abbé Pierre Corbel est nommé d'office curé de Bulat. Né en 1759 à Saint-Nicodème, il avait donc 36 ans.

Pierre Guyomard devient membre du conseil des Cinq Cents.

Quelques royalistes de cœur sont nommés aux assemblées primaires de Bothoa ou Callac, tel Joseph-Laurent Even, né en 1765, qui allait devenir chef chouan.



## 1796

Alors que la Première chouannerie n'avait guère touché l'Argoat, la seconde voit des bandes se constituer et se livrer à des actions violentes : extorsions de fonds, assassinats. La cause de cette insurrection quasi permanente est la proximité du Morbihan, où les chouans sont en force. L'homme qui domine est Jean-François Edme Le Paige Dorsenne, dit «de Bar» ou encore «Renaud», «Darienne», «Gaspard», et plus souvent «le Prussien», enfin «l'Irréductible»... Né en 1764, il est le fils d'un notaire de Concarneau qui fit de mauvaises affaires et devint gendarme. Le futur de Bar fait ses études au séminaire de Plouguernevel. Il devient avocat au Parlement, puis s'occupe de pêcherie. En 1792, il émigre puis revint en Vendée. Il ne se rebelle qu'après la pacification obtenue par Hoche en 1795. Il prend pension à l'auberge Chatton de Rostrenen ; Chatton est également Bigouden : il a donné le nom de Marat à son établissement. De Bar est un homme au visage allongé, blême, aux traits réguliers. Il se poudre les cheveux. Libertin, il admire Voltaire. Il court les filles. C'est un pilier de cabaret. Mais c'est aussi un homme d'une intelligence peu commune, un parfait organisateur, plus doué pour l'intrigue que pour l'action. En 1795, il entre dans l'Etat-major de Cadoudal. Il est reçu dans certaines familles nobles comme les Guezno-Penanster, de Maël-Carhaix, dont un des gendres, le notaire Even de Callac, avait été son condisciple. En 1796 (an III), il commande la division des chouans de Comouaille : Rostrenen – Carhaix - Le Faouët. Il enlève l'agent municipal et le curé constitutionnel de Motreffet les pend dos à dos dans le bois de Langonnet.

En 1796-1797 les chouans commettront au moins quatre assassinats vers Bulat, quatre vers Loguivy-Plougras, un à Plougonver.

• **20 février.** — Les curés constitutionnels de Pont-Melvez, Plougonver, Saint-Connan, Canihuel sont exécutés. Trente acquéreurs de biens nationaux sont rançonnés à Plésidy.

• **11 mars.** — Une douzaine de chouans pillent Bourbriac. Une colonne de secours est envoyée depuis Guingamp. Les chouans s'enfuient.

• **17 avril.** — Des chouans enlèvent vingt-trois chevaux du dépôt de la remonte de Guingamp.

• **Fin avril.**— Cent cinquante chouans réfugiés dans les forêts s'avancent vers Guingamp, mais les paysans de Saint-Agathon et du Merzer, armés de bâtons et de fourches, les mettent en fuite.

• **6 mai.** — Les chouans de la forêt de Caot an Noz tuent l'agent national de Plougonver.

• **Mai.** — Bothoa et Duault sont pillés par une dizaine de cavaliers chouans.

• **Septembre.** — Le pardon de Bulat est autorisé.

Joseph Jouan, de Carnoët, probable protecteur de réfractaires, est nommé au conseil des Cinq-Cents.

## 1797

• **Printemps.** — La dictature militaire cesse. Les chouans se rendent. Les sanctuaires sont rendus aux fidèles. Les élections sont favorables aux royalistes.

• **Septembre.** — A la suite du coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre), les persécutions religieuses reprennent.

• **Noël.** — Arrestation à Lanquelen, en Locarn, du curé de Bulat, Pierre Corbel, porteur «d'objets compromettants» (les Saintes Huiles dans une poche, un paquet de cartouches dans l'autre). Il est prévenu d'émigration et de chouannage, accusé d'avoir tué un prêtre jureur. Condamné à mort, il est exécuté à Saint-Brieuc le 7 janvier 1798, à l'âge de 36 ans. Son frère, qui l'avait recelé, est condamné à un an de prison et mille francs d'amende.

Pas d'événements marquants en début d'année.

- **Été.** — La Tour d'Auvergne passe quelques semaines dans son manoir de Lampoul en Trémargat sans se mêler de politique. Ses biens avaient été séquestrés en 1793, car il était considéré comme un ci-devant. Il déclare pourtant par écrit qu'il est un authentique républicain.

- **Septembre.** — Sous le Directoire a lieu la revanche des propriétaires. Le domaine congéable est rétabli. Guiot, notaire républicain de Callac, demande l'abrogation de la loi.

- **7 octobre.** — La bande de Poëns assassine le percepteur du Dresnay et son petit-fils, blessant grièvement la sœur du percepteur. Le père de l'enfant réussit à tuer un chouan. Né en 1781, Poëns de Kerilly, dit «Philippe» est, à 17 ans, le chef chouan du canton de Carnoët. Fils d'émigré d'Uzel, il a quitté sa famille pour courir l'aventure. On le décrit comme «un page aux cheveux blonds». Il s'est réfugié avec une douzaine d'hommes dans le bois de Kerroué en Loguivy-Plougras et le château de Kerigonan en Plounérin.

- **Hiver.** — C'est le début de la Troisième chouannerie. Dans toute la région de Rostrenen - Maël-Pestivien - Loguivy-Plougras, de Bar organise sa division. Cadoudal à Londres le fait nommer colonel par le futur roi Louis XVIII. Il est tout puissant en Argoat. Ses bandes sont constituées de 500 à 600 hommes, dont quelques paysans ruinés, mais surtout des déserteurs, des brigands et des forçats évadés lors des transferts vers le bagne de Brest. Ils se barbouillent la figure de suie ou se la couvrent d'un voile noir. Pour se reconnaître, ils portent leur chemise par dessus la culotte. Ils se livrent aux pillages nocturnes (argent, blé, beurre, lard, toile). On les appelle les «chauffeurs» car ils utilisent le feu pour faire avouer leurs victimes. Ils sont mieux payés que les soldats républicains. Ils rançonnent les acheteurs de biens nationaux, bastonnent de vingt-cinq coups les gardes nationaux, les curés constitutionnels, les fonctionnaires à qui ils enjoignent de démissionner. Ils déplantent les Arbres de la Liberté, brûlent les papiers publics, en particulier les rôles des contributions, allument des incendies, commettent des meurtres. De Bar menace de mort les parents de jeunes gens entrés dans les colonnes mobiles, promet de fusiller les conscrits, interdit à ces jeunes — qu'il espère faire entrer dans ses troupes — de contracter mariage sous peine d'être tondu, ce qui se produit à Plougonver et Sainte-Tréphine.

- **4 décembre.** — De Bar interdit les assassinats afin de ne pas fournir de prétexte aux autorités pour tracasser les paysans. Mais il ne sera pas toujours écouté. Il donne l'ordre de fusiller les partisans irréguliers et les voleurs qui constituent la bande de Carfort-Duviquet qui sévit dans la région de Lamballe. Cet ordre ne sera pas exécuté.

- **Juin-juillet.** — Après divers crimes dans le Morbihan, les troupes de de Bar terrorisent Lanrivain, fusillant l'agent national Savéan et quatre autres personnes, dont deux paysans de Kergrist-Moëlou. Ils occupent Saint-Nicolas. Partout se multiplient les attentats, les vols de chevaux. Les fonctionnaires, menacés, démissionnent.

- **30 juillet.** — Les autorités des Côtes-du-Nord appliquent la loi dite «des otages contre les rebelles» dont ils arrêtent de proches parents. De Bar réplique en agissant de même : il menace à Bulat la famille de Desjars, commissaire du canton de Plougonver

- **29 août.** — Cent de ses hommes attaquent et dévalisent la diligence à Pont-Jaudy près de Belle-Isle, puis se replient vers le Sud-Ouest.

- **30 août.** — Une colonne mobile de carabiniers de Guingamp et une troupe de 60 patriotes de Lohuec, conduits par l'agent municipal, Louis Fercocq, rejoint 200 chouans dirigés par de Bar, Keranflec'h fils et Mercier vers midi à Plourac'h. Ceux-ci mangent dans une auberge. Ils ont enfermé le curé assermenté dans la sacristie en lui promettant de le fusiller après le déjeuner. Fercocq sonne le tocsin. Les chouans se réfugient dans les rochers de Roc'h Hellou qui dominant le bourg et tirent longtemps sur la troupe, qui finit par les déloger à la baïonnette. Les chouans emportent leurs blessés, mais laissent neuf ou dix-sept morts sur le terrain (les chiffres varient selon les récits). Un grand nombre de chouans sont blessés, dont Keranflec'h fils. Plusieurs chouans démoralisés, demandent l'amnistie.

Keranflec'h fils, lui, continue le combat. Il se nomme Guillaume Jean-Joseph. Il a 20 ans, étant né le 9 janvier 1779 au Launay en Plusquellec. Emigré, il est devenu lieutenant aux Chasseurs nobles de l'armée des Princes. Rentré en Bretagne après la mort de Boishardy (1795) il devient chef du troisième canton de la division de de Bar et lieutenant-colonel des armées catholiques et royales. Il est surnommé «Guillou», mais plus souvent «Jupiter». Au combat de

Plourac'h, il reçoit une balle dans la cuisse gauche et est soigné par le chirurgien Paradis, de Rostrenen.

1800

• **Septembre.** — Le chef chouan du quatrième canton, Chevalier, laisse son fusil et sa veste entre les mains des soldats de Callac, ce qui permettra d'arrêter Pierre Morvan, son complice de Bothoa. Il ne reste que 200 chouans dans la région.

• **27 septembre.** — Les troupes de de Bar attaquent les gendarmes entre Belle-Isle et Callac.

• **4 novembre.** — Poëns oblige le curé Connan, de Plourac'h, à faire amende honorable à genoux devant six chouans, dans l'auberge Le Contellec. Il le dévalise. Ses hommes rançonnent Plourac'h et Lohuec et capturent Fercoq qu'ils fusillent, le 18 novembre, en compagnie du juge de paix de Scrinac. A Senven-Lehart, d'autres hommes de de Bar pendent un meunier qui avait refusé de payer ses fermages. Ils désarment les gendarmes de Rostrenen à qui ils font porter la cocarde blanche.

• **Octobre.** — Les gendarmes de Belle-Isle attaquent, avec deux canons, les bandes armées de la forêt de Coat an Noz.

Jupiter de Keranflec'h rançonne la région de Mûr. Ses parents sont retenus en otages à Montbareil-Guingamp. Ils seront relâchés, faute de preuves.

• **27 octobre.** — Les chouans de Mercier la Vendée et Carfort attaquent la prison de Saint-Brieuc et libèrent tous les prisonniers royalistes, dont Guezno-Penanster promis à l'échafaud, de même que le notaire callacois Joseph-Laurent Even, dit «Victor Labrousse», qui ira commander les chouans qui prendront Rostrenen, vêtus d'uniformes tricolores enlevés aux patriotes. Après quoi Even se ravitaille, sans payer, à Rostrenen et part dans le Morbihan.

• **30 octobre.** — Pillage du presbytère de Plougonver.

• **Novembre-décembre.** — Une centaine de chouans pillent Bourbriac, Magoar, Pont-Melvez, frappent certaines communes d'un impôt, bastonnent les autorités, affichent partout cette proclamation : «Vive le roi et la religion catholique. C'est le vœu du peuple.»

• **30 novembre** — A Loguivy-Plougras, Charles Le Guillerm, le fils du percepteur, qui avait tué un chouan, est abattu.

Il y a 10 000 révoltés en Bretagne. Une armée de 20 000 hommes commandée par le général Bernadotte occupe tous les bourgs et villes.

• **2 janvier.** — Philippe (Poëns) fait fusiller un chouan qui a menacé un enfant.

• **14 janvier.** — Philippe est arrêté entre Callac et Belle-Isle avec deux de ses hommes, dont Yves Le Foll de Carnoët. Il essaie de se suicider. Condamné à mort le 11 mars, il sera guillotiné le 11 avril à Saint-Brieuc après avoir fini par confesser ce qu'il sait, ce qui permet d'arrêter quatre de ses officiers.

• **14 janvier.** — A la tête de cent hommes, Jupiter, 21 ans, occupe et rançonne Mûr et Corlay. Il frappe la commune de Corlay d'une contribution de 3000 francs à verser dans les trois heures. Les fonctionnaires municipaux font du porte à porte. Jupiter fait fusiller deux chouans qui avaient demandé l'amnistie.

• **9 février.** — Les chouans font sauter les télégraphes Chappe de Bourbriac et Plougonver (Kerespers).

• **10 février.** — Le chef chouan, Pierre Taupin, maître d'hôtel de l'évêque de Tréguier, dont la femme avait été guillotinée six ans plus tôt, alors que lui-même était au bagne en Guyane d'où il parvint à s'évader, dirige vers Tréglamus une troupe de plus de 200 hommes qui avait sévi à Plouha, Pommerit-Le-Vicomte, le Restmear où il tue un garde national et un prisonnier. A Tréglamus, Taupin se heurte aux soixante hommes de la garnison de Belle-Isle. Douze soldats bleus sont tués, mais aussi Taupin touché d'une balle en plein front. Ils sont enterrés dans le cimetière communal. Ce fut la dernière bataille rangée de la chouannerie. Les hommes de Taupin fuient vers Maël-Pestivien.

• **9 mars.** — Entre Callac et Rostrenen, l'officier chouan Menguy est pris et fusillé.

• **Mars-avril.** — Des traités sont signés entre les autorités départementales et les chouans. L'Armée catholique et royale met bas les armes. Le 2 avril, Even et Guezno-Penanster déclarent devant la municipalité de Callac qu'ils réprovent les actes des voleurs.

• **Été.** — A Pontrieux, la population reconnaît trois chouans, auteurs des meurtres du Restmear. Ils sont arrêtés, puis relâchés en raison de l'amnistie.

De Bar erre dans la région du Blavet et de Quénécan sur une superbe jument grise, essayant de trouver des recrues. Il n'y a plus de chouans, seulement des déserteurs.

• **31 août.** — Au pardon de Loguivy-Plougras, un jeune homme, «mauvais sujet», se querelle avec un patriote. Les gendarmes de Belle-Isle, malgré le soutien de la foule, l'emmènent. Dans la nuit, il tente de s'évader et est tué.

• **22 novembre.** — A Saint-Gilles-Vieux-Marché, Jupiter, ex-colonel des armées catholiques, qui a rompu avec de Bar, se marie au château du Quellenec avec Suzanne Le Métayer de Coëtdiquel, en toute tranquillité alors que ses hommes, un an plus tôt, avaient tué le percepteur de Mûr, Le Ralle. Jupiter collabore avec le pouvoir, empêche les rassemblements. Un de ses hommes écrit : «Jupiter nous fait bien du mal à tous.» Il deviendra maire de Bulat-Pestivien, chevalier de Saint-Louis et mourra à Guingamp longtemps après ses exploits.

• **Décembre.** — De Bar réussit à constituer deux bandes vers Mûr. Le 21 décembre, quinze à vingt chouans dirigés par Sans-Souci attaquent au Croissant, en Saint-Nicodème, les trois percepteurs de Rostrenen, convoqués par le sous-préfet de Guingamp. Ils sont dévalisés d'au moins 10 000 F et aussitôt fusillés dans le champ de Parc an Nech Bras. Boulain, ancien prêtre marié, est lardé de coups de baïonnettes. Les chouans obligent un paysan du Croissant, un mendiant de Saint-Dérien et un passant à faire les fossoyeurs. Ceux-ci se tairont pendant un mois. La femme d'un des percepteurs écrit à de Bar pour lui demander d'intervenir, ce que celui-ci promet avec de belles formules, alors qu'il n'ignore pas que les hommes ont été tués.

## 1801

• **4 janvier.** — Les derniers officiers de Mercier la Vendée sévissant dans la région nord de Callac se soumettent. Parmi eux, Charles Guillaume Trolong du Romain, de Hengoat, dit «Tonnerre» ou «Pipi Gouez».

## 1802

Prêtres et révolutionnaires se réconcilient. Cependant des bandes de voleurs continueront à se manifester jusqu'en 1804. Dans la bande de de Bar, on trouve des Bretons, des Allemands, des Flamands. Ils sont habillés en militaires. Ils assassinent le juge de paix de Mellionec. De Bar se montre quelques jours entre Guerlesquin et Loguivy-Plougras. Ses hommes attaquent une diligence à Plounérin, pillent, mais ne tuent pas. Puis de Bar se replie vers Carhaix. Il se réfugie ensuite à Jersey avec Guezno-Penanster et fait partie du comité royaliste de Jersey. Il est payé

trois shillings par jour et porte un bel uniforme rouge.

## 1804

De Bar débarque à Bréhec, puis se rend au manoir de Kerauffret en Maël-Pestivien où il est hébergé par François-Joseph Lostis de Kerhor<sup>3</sup>, receveur des devoirs à Lanvollon, né à Kerauffret en 1746, et qui avait déjà été arrêté sous la Terreur pour avoir caché des prêtres et le baron de Batz, pour avoir fourni des subsides aux émigrés et transmis leur correspondance. Enfermé à la prison de la Force à Paris, Lostis de Kerhor avait été condamné à mort mais sauvé par la réaction thermidorienne.

En 1804 donc, à Kerauffret, Lostis de Kerhor complotait, ainsi que son frère, Grégoire et son fils Julien, avec de Bar et Even. Il est arrêté mais sera libéré neuf mois et demi plus tard sans être inculpé. Il mourra en 1827. Quant à Even, également arrêté et jugé avec les membres de la conspiration de Cadoudal, il sera acquitté et deviendra maire de Callac. Il mourra en 1828. Son petit-fils, Charles Huon de Penanster, fut à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, maire de Lannion, député et sénateur.

Seul chef chouan depuis la mort de Mercier la Vendée, de Bar sillonne le Morbihan et le Finistère. Sa tête est mise à prix 12 000 francs... De 1806 à 1812, il vit en Angleterre où il est considéré comme le successeur de Cadoudal.

En octobre 1812, il veut revenir en Bretagne avec ses lieutenants Droz et Le Guern, mais les Anglais l'arrêtent à Jersey et le ramènent à Plymouth. Il s'enfuit et débarque le 7 novembre à Hoëdic, île du Morbihan proche de Belle-Isle-en-Mer, avec ses deux complices. Mais ils sont suivis depuis Londres. Le 12 novembre, de Bar est à l'île d'Houat. Le 23 novembre, vingt marins du lougre l'Alerte donnent l'assaut. De Bar et ses deux lieutenants sont tués. La police regrette de n'avoir pu les interroger. On dit alors de lui, en manière d'oraison funèbre : «Il avait la tête chaude, le cœur lâche, un esprit égaré et tourmenté; il aimait répandre le sang, même celui de ses hommes.»

Ainsi s'achèvent les événements de la Révolution en Argoat. On voit par l'énumération de ces faits, plus répétés et violents que ne l'indiquent les ouvrages généraux, que l'Argoat, terre de paysans pauvres et exploités, a penché durant toutes ces années pour la Révolution. Situé à la fois en Bas-Trégor et Haute-Cornouaille, où on les nomme les «Cornouaillais au ventre rouge», les paysans, depuis la révolte des Bonnets rouges ont toujours été, secrètement d'abord, hostiles à la noblesse et méfiants

à l'égard du clergé. En 1790 les émeutes ont éclaté spontanément, sans leaders. La foi imposée était cependant profondément ancrée et le clergé réfractaire a trouvé quelques secours dans ses entreprises, telles que les processions nocturnes. En 1793, début de la Première chouannerie, clergé et noblesse n'ont pas cherché, certainement en connaissance de cause, à soulever les populations contre le pouvoir révolutionnaire. Ce n'est qu'à partir de 1796 et surtout 1799 que se sont révélés, sous les ordres de De Bar, commandant de troupes surtout composées de brigands, trois chefs chouans originaires du canton de Callac : Keranflec'h père, dit «la Douceur»; Keranflec'h fils, dit «Jupiter»: Even, dit «Labrousse». La plupart des nobles ont traversé cette époque plus que trouble sans prendre franchement parti ni subi de vrais dommages. Ainsi le juriste-philosophe Marquis Loz de Beaucours (1746-1830) propriétaire de vastes domaines à Saint-Nicolas, conseiller au Parlement de Bretagne, fut-il nommé avocat général en 1789. En 1800 il fut suspecté de protéger les rebelles. Mais on le retrouve conseiller à la Cour en 1811. Il a donc fait une carrière de 38 ans, dont 15 sous l'Ancien Régime, 23 sous la Révolution et l'Empire.

L'impact de la Révolution fut de peu de poids en Argoat. Les nobles récupérèrent leurs biens, leur statut moral et social, leurs fonctions. La bourgeoisie, grande bénéficiaire de la vente des biens nationaux, renforça sa puissance. La

paysannerie n'eut que des miettes. Jusqu'à la Troisième République, elle demeura pauvre, ignorante et sale, ainsi qu'en témoignent les voyageurs, Ogée, De Frémin ville, etc. Les paysans ne disposent pas d'engrais marins. Ils cultivent seigle, sarrasin, avoine, lin, chanvre. Tous les soins vont aux chevaux.

La Révolution a cependant modifié l'ordre moral en Argoat, déraciné quelques coutumes locales. Mais la police de Napoléon demeura autoritaire, soupçonneuse, hostile aux rassemblements. La monarchie censitaire de 1815 revigora le catholicisme et les grandes familles.

**En définitive, les habitants de l'Argoat ont le sentiment de n'avoir pas parfaitement réussi leur Révolution de 1789. Ils feront mieux la prochaine fois.**

(1) (2) (3) Voir *Pays d'Argoat* n°12 (juin 1989).

Taolennou : des tableaux de mission du XIXe siècle, en peinture à l'eau sur toile, destinés à l'enseignement du catéchisme et que l'on roulait pour les apporter de paroisse en paroisse.

**Edmond Rébillé Juin 1989**

# PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie  
des cantons d'Argoat

## L'Urne funéraire de Coadout

*Pays d'Argoat N° 13*  
*T. Le Cornec*

# L'urne cinéraire de Coadout

Au début de l'année 1988, M. Jef Philippe, domicilié à Koad Ar Roc'h Bihan en Coadout, a mis au jour, lors de travaux de jardinage les restes d'une urne cinéraire contenant des débris d'os et de métal. Au mois de mars suivant, M. Philippe nous a permis d'ouvrir un sondage. Cette fouille d'une après-midi a été menée à son terme avec l'aide de M. J.P. Bardel, ITA à la Direction des Antiquités de Bretagne à Rennes et de Mlle S. Leray.

Le site est situé sur un versant orienté au Sud, dominant une petite vallée, face au Bois de la Roche, où sont connus une enceinte circulaire et des habitats gaulois.

## Description de la fouille

Le sondage d'environ 2,50 m sur 0,70 m a permis, dans un premier temps, de décaper la terre végétale autour du vase. Il est alors apparu dans le sol naturel argileux jaune, une fosse plus noire d'environ 0,50 m de diamètre et de 0,15 m dans sa plus grande profondeur.

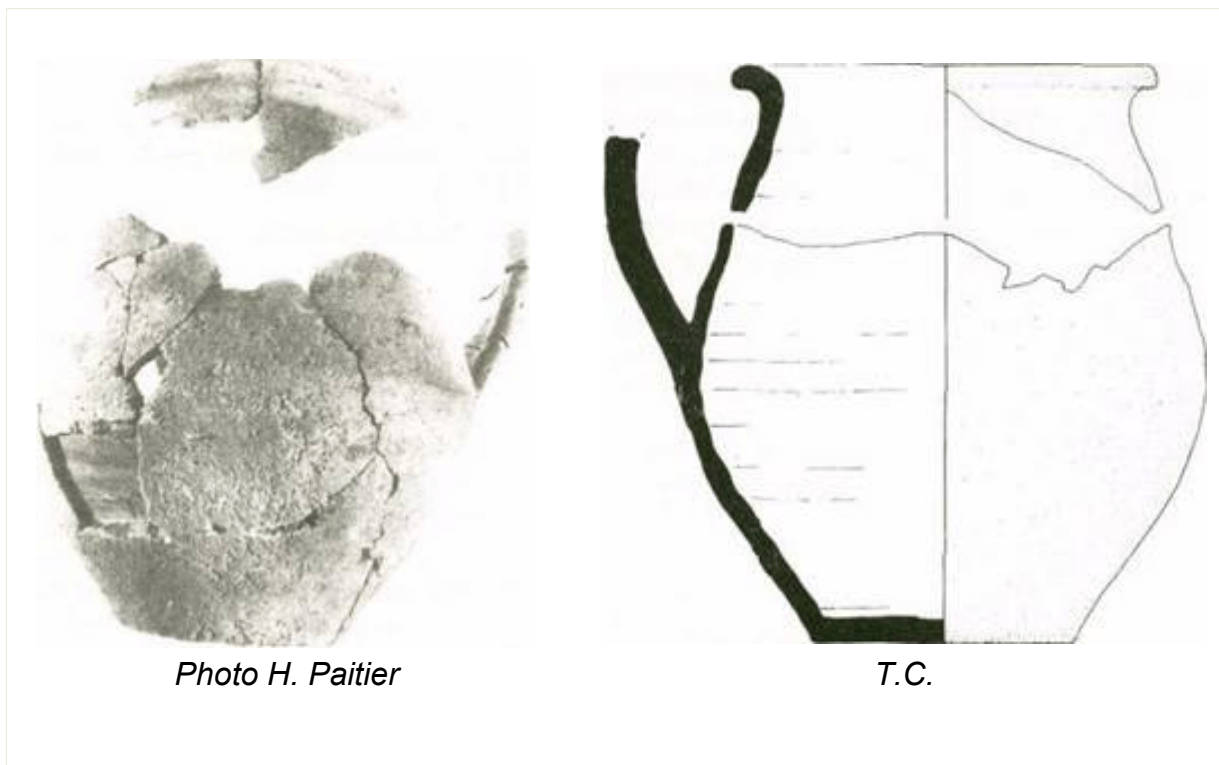
Le remplissage de cette fosse est d'une composition différant peu de la couche de terre végétale. Il contenait, aux abords de l'urne, quelques fragments osseux, de nombreux charbons de bois et un clou provenant probablement du vase cassé. Celui-ci n'était pas exactement posé sur le fond de la fosse et penchait vers le Nord. Il était écrêté quelques centimètres au-dessus de sa plus grande largeur, le col et l'anse n'ont été que partiellement retrouvés à la périphérie de l'urne.

La céramique, dont le contenu a pu être fouillé par la suite, a livré de nombreuses esquilles d'os calcinés et des fragments très cassants de plus grande importance, un morceau de bronze fondu, difficilement reconnaissable (tête d'épingle ?). En outre, le fond d'un vase annexe a été retrouvé dans la fosse.

L'urne est un vase à une anse (pichet) en céramique commune dont la panse ovoïde repose sur un fond plat. Le col s'achève par une lèvre ronde, épaisse, allongée et angulaire à la base. L'anse unique, parcourue par une large nervure centrale, s'attache sur l'épaule du vase.

La pâte, orangée à noyau gris et plus noire vers le col, est rugueuse à gros dégraissant de quartz. On peut observer aussi les restes d'un clou entre l'anse et la paroi du vase.

Le dessin de l'urne n'est qu'une hypothèse de reconstitution, le vase n'ayant en effet pas de profil complet conservé.



## Conclusion

Conclure est ici délicat ; cette urne cinéraire, déposée en pleine terre, a été découverte hors de tout autre contexte archéologique et ceci nous ramène à ne pouvoir discuter que sur la forme du vase et sur quelques comparaisons régionales sur ce mode d'incinération.

Le cas de la tombe de Coadout fait partie du classique rite funéraire pratiqué en Gaule de la Conquête à la fin du troisième siècle, qui consiste à récupérer les restes du bûcher (ossements, bois calcinés et offrandes) pour les enfermer dans un vase, le plus souvent très commun, enfoui dans une fosse.

En effet, le réceptacle trouvé à Coadout est un vase en céramique commune, destiné à l'origine à un usage domestique. L'aménagement de la fosse est, quant à lui des plus simples : l'urne n'est ni calée (hormis par le remplissage de la fosse qui provient aussi du bûcher), ni recouverte par une tuile ou une pierre comme par exemple dans les tombes des nécropoles de Rennes, Vannes, Crozon ou Plélo. Le contenu de l'excavation, mis à part l'urne, n'a livré que peu de mobilier : un clou et un tesson d'un vase probablement lié aussi au rite funéraire.

En fait, la sépulture à incinération de Coadout se singularise uniquement par la présence du fragment de bronze, faisant peut-être partie d'un objet de parure, objets assez rares dans les tombes armoricaines.

Enfin, la forme générale du vase et celle de sa lèvre nous conduit à dater cette urne à l'époque gallo-romaine, sans doute au second siècle de notre ère.

**Thierry LE CORNEC**

# L'If

## Un peu de botanique

Notre ambition, dans ce chapitre que nous voudrions le plus court possible, n'est pas de nous livrer à une étude scientifique de l'if, étude qui ne pourrait apparaître que pédante et rébarbative. Nous nous bornerons donc aux diverses particularités de cet arbre qui, avec le genévrier commun, est le seul conifère croissant spontanément dans notre région.

L'if se présente comme un arbre d'une dizaine de mètres de hauteur. Étant donné son extrême longévité, son tronc peut atteindre, et même dépasser, 10 mètres de circonférence<sup>1</sup>. À part ce tronc souvent énorme, il se caractérise par un feuillage persistant d'un beau vert sombre qui n'est pas sans rappeler celui du « Cyprès funèbre », arbre avec lequel il a d'ailleurs d'autres analogies, comme nous le verrons plus tard.

Une autre caractéristique de l'if est sa toxicité. Des études, plus ou moins récentes qui ont été consacrées à cette question, il ressort que les feuilles et, à un degré moindre, les fruits et le bois, contiennent deux principes toxiques :

- la toxine qui s'attaque au bulbe ;
- la toxicatine, à action cardiaque.

Les équidés (chevaux, ânes ou mulets) sont les animaux les plus sensibles à ces deux poisons, dont l'ingestion entraîne une mort rapide. Il semble cependant que de tels empoisonnements soient très rares, la présence de vieux ifs près de lieux habités, jusque dans les cours de fermes, prouve que les fermiers ne redoutaient guère de tels accidents : sinon, les ifs eussent été abattus. Cette toxicité peut cependant être l'une des origines de la mauvaise réputation que l'arbre supporta durant l'Antiquité.

Il ne faut pas, d'autre part, que cette malfaisance de l'if cache son utilité. Il fut, en effet, fort recherché pour son bois rouge, dur, compact, imputrescible, facile à tourner. Bien des meubles, en particulier des coffres et des chaises, ont été fabriqués en bois d'if : ce bois qui servait autrefois à faire des affûts de canon et que la plupart des fermes bretonnes étaient tenues de cultiver à cet effet<sup>2</sup>.

De plus, la beauté et la persistance de son feuillage, l'aisance avec laquelle, par la taille, on peut lui donner les formes les plus variées, en font une excellente plante de parc ou de jardin, seul ou en haie. À ce propos, il est à noter une remarque donnée dans une revue spécialisée, en ce qui concerne le bruit : il est possible d'affirmer qu'une plantation d'ifs de 5 à 3 mètres de hauteur peut former une protection phonique efficace.

Ce rapide aperçu technique ne doit pas nous faire oublier que l'if, dans notre région<sup>3</sup>, présente des localisations le plus souvent très précises. Nous allons maintenant nous attacher à un essai d'exploitation de ces localisations.

Les chapitres qui suivent sont loin d'être œuvre personnelle : ils sont souvent plus que largement inspirés par des études, des articles parus antérieurement. Que, cependant, l'on ne nous accuse pas de compilation, encore moins de plagiat. À notre connaissance, l'if n'a jamais constitué l'unique centre d'intérêt d'une étude qui se serait voulue complète, voire exhaustive. Si l'on met à part des articles scientifiques concernant ses caractéristiques botaniques et sa toxicité, on ne le trouve mentionné que dans des articles dont l'intérêt est tout autre. Il nous a paru dès lors souhaitable de réunir, en

---

<sup>1</sup> À cet égard, certains ifs sont célèbres : à Estray (Calvados), un if vieux de quelque 1700 ans présente un tronc de 9 mètres de circonférence. Celui de la Haye de Routot (Eure) atteint 12 mètres. Le record de longévité appartiendrait à l'if de Stowling (Kent, Angleterre), auquel on accorde l'âge respectable de 2500 ans

---

<sup>2</sup> Plus loin, nous verrons que la présence d'ifs devant les fermes peut fort bien avoir une autre origine, tout à fait différente.

<sup>3</sup> Localisation : le Massif Armoricaïn, spécialement en Argoat pour la Bretagne.

une même plaquette, tout ce dont nous disposons à propos de cet arbre, qui a constitué et constitue parfois encore un élément caractéristique du patrimoine architectural de notre province, puisqu'il était le compagnon fidèle, voire indispensable, de nos chapelles et de nos calvaires.

Qu'il nous soit permis de citer ici M. Louis Marsille, ancien président de la société Polymathique du Morbihan, qui écrivait, dès 1938, dans une brochure sur la « Croix des Quatre Evangélistes », en Pleucadeuc<sup>4</sup> : « *le souffle de mort qui a balayé la crête des Quatre Evangélistes, emportant la vieille chapelle, les ifs, renversant le calvaire, a anéanti encore la châtaigneraie voisine. Sur la terre nue s'amoncellent en désordre pierres, pailles et fagots. Le cadre apparaît désolé aux pèlerins et touristes de plus en plus nombreux-. Ne pourrait-on dégager au moins les abords immédiats du nouveau sanctuaire et du calvaire restauré et, par la plantation de quelques arbres, les replacer dans un cadre de verdure et de vie ?* » Et Louis Marsille d'opposer à ce triste spectacle « L'harmonieux ensemble heureusement conservé » à Saint-Barthélémy de Goray, lieu-dit de cette même commune de Pleucadeuc : « *la vieille chapelle disparaît sous les ifs séculaires, une croix à pignons et tribbes s'élève dans le petit cimetière qui l'entoure.* »

C'est donc en pensant apporter une modeste contribution à la protection de notre patrimoine culturel que nous nous sommes efforcés de réunir ici tout ce qui peut intéresser l'if, cet arbre, « actuellement menacé par bêtise, ou ignorance, peu à peu remplacé par des essences étrangères à la région »<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Pleucadeuc est une petite commune du Morbihan, située à quelques kilomètres de Malestroit

<sup>5</sup> Lettre de M. l'Architecte des Bâtiments de France (agence des Côtes-du-Nord) à M. le président du Cercle culturel du pays de Baud.

## Malédiction et éternelle espérance<sup>6</sup>

Les Latins, peuple terrien, ne pouvaient pas ne pas remarquer la toxicité de l'if pour les animaux.

César va même plus loin :

« Catuvolcus, roi des Eburons, affaibli par l'âge et ne pouvant supporter les fatigues de la guerre ou de la fuite, s'empoisonne avec de l'if, arbre très commun en Gaule et en Germanie<sup>7</sup>. »

Les Eburons habitaient la Belgique orientale.

Faut-il voir dans cette toxicité l'origine de la mauvaise réputation que l'arbre garda pendant fort longtemps ? Son feuillage si sombre, si frais, a-t-il surpris des Méditerranéens épris de lumière ? Toujours est-il que les Romains, si prompts à voir quelque manifestation céleste dans une manifestation naturelle incompréhensible pour eux, firent de l'if un arbre de bien mauvais augure.

A en croire Pline et Virgile, il était dangereux de faire à son ombre une sieste, si courte soit-elle. Une aussi sinistre réputation ne pouvait faire de l'if qu'un symbole de la mort. Cependant, d'autres motifs peuvent expliquer la présence de l'if près des chapelles et dans les cimetières.

Cet arbre toujours vert, dont la longévité faisait reculer la naissance au temps des aïeux, qui résistait aux hivers les plus rigoureux comme aux étés les plus brûlants, en un mot, qui défiait le temps, ne pouvait que faire forte impression sur les hommes, esclaves du cycle annuel des saisons et conscients d'une fin prochaine.

« *Aux premières heures frileuses de novembre, où allez-vous veuves de Trégunc de Lantiec, de Nevez, de Trévignan ? A quel impossible rendez-vous sous les ifs ?* »

Xavier Grall

« Vu de Bretagne »,

Aux cimetières marins, journal Le Monde,

<sup>6</sup> Certaines remarques de ce chapitre pourraient être étayées par des exemples précis. Cependant, pour ne pas alourdir l'exposé, nous renvoyons le lecteur au dernier chapitre, qui donne la nomenclature des ifs les plus remarquables du Morbihan, et de quelques autres.

<sup>7</sup> César — *Guerre des Gaules*, livre VI, chap. 31

## Les ifs des chapelles tréviales

« Nos mères dans le roide hiver des chapelles en priant Nos morts sous les croix et les ifs, rêvant... Adoromp holl ! Anna pedit evidomp ! »

*Glenmor*

Aussi, bien plus que le symbole de la mort, l'if devint-il celui de l'éternité ; et il ne faut pas dès lors, s'étonner de sa présence dans les cimetières chrétiens, où il représente « par son aspect toujours identique, la patiente attente fie la résurrection ».

Il ne faut pas non plus oublier son feuillage vert sombre, s'accordant parfaitement avec la tristesse et l'idée de recueillement qui caractérisent ces lieux de repos.

Sans parler des coutumes de nos voisins irlandais, qui déposaient des branches d'ifs sur le corps des défunts une fois couchés dans la tombe. Sans citer Shakespeare<sup>8</sup>, il nous suffira de noter que « l'arbre consacré des cimetières bretons est l'if. » Il n'y en a généralement qu'un par cimetière dans tous les pays.

On dit qu'il pousse une racine dans la bouche de chaque mort<sup>9</sup>.

Ajoutons, par ailleurs, que c'était une coutume, chez les anciens Bretons, de mettre des brins d'ifs à leur chapeau, du dimanche des Rameaux au jour de Pâques<sup>10</sup>.

Ce symbolisme de l'if explique maintenant la présence de l'arbre auprès de maintes croix de carrefour. Il fut, en effet, longtemps coutume de pratiquer des inhumations près des lieux sacrés, hors des cimetières. Certains textes viennent d'ailleurs confirmer cette affirmation. Ainsi, un édit de 1128, signé de Jean, évêque de Saint-Brieuc, fait défense d'enterrer les corps des défunts en dehors des lieux bénits,

notamment au pied des croix de carrefour<sup>11</sup>. De même, l'usage d'établir, côte à côte, chapelle et cimetière explique la présence de l'if près de certaines chapelles, restées seules une fois le cimetière désaffecté.

De tout ce qui précède, faut-il déduire que l'if est un arbre essentiellement chrétien ? Ou bien, plutôt, les chrétiens n'auraient-ils pas « récupéré » d'anciennes coutumes, d'antiques croyances qu'ils auraient adapté à leur religion ?

La plupart des auteurs s'appuyant sur des faits irréfutables, penchent pour la seconde solution. Les études sur le druidisme — et on sait combien la survivance de certaines coutumes gauloises a contribué en Bretagne à l'éclosion d'un christianisme original — font apparaître, bien avant notre ère, l'importance de l'if. « Chacun des ordres représentés dans la classe des Sages avait pour emblème l'un des arbres de la forêt celtique.<sup>12</sup> » L'arbre sacré des Ovates est l'if, arbre modeste, sans ostentation, semblant perpétuellement réfléchir et méditer, dont l'éternelle verdure est le symbole de l'éternelle jeunesse de l'esprit ouvert à toutes les disciplines scientifiques.

Par ailleurs, le vert est la couleur de la vêtue rituelle des Ovates dont le champ d'investigation préféré est la nature.<sup>13</sup>

<sup>8</sup> « My shroud of white, stuck ail with yew ! ho ! Prépare it ! »

« Mon blanc linceul, tout garni d'ifs ! Ho ! Préparez-le ! »

<sup>9</sup> Anatole le Braz, *La Légende de la Mort*.

<sup>10</sup> Sul ar Vleuniou, Sul al Lauré, *Dimanche des Rameaux*.

<sup>11</sup> Les conciles de Brague en 563, de Nantes vers 568 intervinrent déjà pour inhumer dans les sanctuaires puis autour et pour empêcher les abus.

<sup>12</sup> Nemeton : nevet en Argoat.

<sup>13</sup> E. Coarer-Kalondan, *Le Druidisme*.

## L'if au cimetière de Priziac (Morbihan)

*(Comme dans de nombreux cimetières bretons en milieu rural)*

*« Un petit cimetière entourant une église.  
Des croix de bois, blancheurs sur la muraille grise.  
Arbre de deuil, un if, l'if traditionnel  
Lève ses grands bras noirs sur le bleu clair du ciel.  
Il dit l'éternité, c'est l'arbre symbolique,  
Aussi noble, aussi vieux que l'olivier biblique. »*

*Madeleine Desroseaux « Heures bretonnes. »*

Ainsi, l'if jouait pour les Ovates le même rôle que le bouleau pour les bardes et le chêne pour les druides. Le même ouvrage fait état d'une très ancienne coutume : « Autour du bûcher de l'équinoxe de mars, les filles, couronnées des premières fleurs de ce printemps, qui, dans nos régions, fleurissent un mois avant celui des autres, dansaient avec les garçons, agitant des branches d'ifs ou de buis, dont la verdure semblait lancer un défi aux feuillages pointant des bourgeons à peine éclatés. » A cette manifestation de joie populaire et printanière, fut substituée la fête des Rameaux, commémorant l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Mais les Bretons, toujours obstinés, ont gardé à cette solennité, son nom antique et païen : Sut ar Vleuniou (fête des fleurs).

On voit donc que l'if était déjà, chez les Gaulois, un arbre privilégié. (L'if est l'arbre sacré des Celtes planté au début décembre avant le solstice d'hiver.)

La présence d'ifs près des menhirs christianisés est une preuve moins nette. Il est, en effet, fort probable que l'if est postérieur au menhir et date au plus de la christianisation, ou bien des premières inhumations, le menhir jouant le rôle d'une

croix de carrefour. Plus intéressant, s'avère l'étude d'ifs «uniquement païens». Ainsi, quelques fermes morbihannaises et finistériennes montrent des ifs abritant des fours à pain, assurés ainsi d'une protection perpétuelle. De même, bien des écarts — nous les appelons villages — sont marqués par des arbres toujours verts, ifs, cyprès ou «sapins-croix», comme on dit chez nous (Kruezen). Comment, d'ailleurs, ne pas retrouver ici le symbole de l'éternité qu'est l'if ? L'arbre et la maison, désormais unis, ne feront qu'un, tant que le clan vivra.

Notons enfin que certains vont jusqu'à soutenir que Saint-Ivi, vénéré dans bien des paroisses bretonnes, a pris la succession d'un Dieu de l'If (en breton, Iviri).

De cette étude, malheureusement trop sommaire, il ressort que l'if, qu'il soit utilisé à des fins païennes ou dans des perspectives religieuses, est l'arbre de l'éternité. L'arbre qui porte en lui l'espoir que l'homme a toujours eu de ne jamais disparaître tout à fait, que ce soit dans sa descendance, son œuvre ou sa résurrection finale. Et l'importance que cet arbre eut dans notre province va être révélée par la curieuse histoire qui suit.

## L'if de l'enclos paroissial de Pommerit-Le-Vicomte



- 10 m 30 de circonférence à 1 m du sol
- Entre 15 et 18 mètres de hauteur et fortes ramures.
- Age entre 1500 à 1800 ans.
- Sans doute le plus vieux des arbres des Côtes d'Armor.
- A côté un bel if verdoyant.
- Cet if a été classé parmi les monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque par arrêté du ministère.

Cet if date d'avant l'émigration bretonne ou du moins dès les premiers arrivants. C'est au milieu des basquets d'ifs ou riveaies et au pied de ce vénérable if presque bimillénaire que les chrétiens nouveaux arrivants ont construit leur premier édifice en bois et couvert de végétal. C'est, sans doute là, après les celtes amoureux de l'if, qu'ils créent leur première communauté chrétienne — bien avant la dédicace à Notre-Dame.

### Le parlement, l'évêque et les ifs<sup>14</sup>

Curieuse histoire que cette petite « guerre » qui opposa, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les pouvoirs temporel et spirituel de notre province. Querelle pourtant assez importante pour justifier sa « montée » à Paris, au Conseil du roi, et qui, outre qu'elle est assez symptomatique de l'état d'esprit des relations entre les gouvernants de la Bretagne, pose quelques problèmes historiques assez intéressants.

De 1622 à 1640, la plupart des provinces françaises furent secouées par une série d'épidémies dont la nature demeure mystérieuse : les documents se contentent de parler de peste, ou — encore plus simplement — de contagion. A parcourir les registres des délibérations municipales et plus encore ceux

de l'état-civil, on demeure atterré de l'hécatombe que ces épidémies provoquèrent. Deux exemples suffiront à prouver ces faits : si l'on en croit une délibération municipale de Vitré, il ne restait plus, en 1631, que 20 — nous disons bien vingt — personnes dans la ville : tous les autres habitants étaient morts ou avaient fui ! A Retiers, gros bourg proche de Rennes, que nous retrouverons plus loin, il y eut, en 1639, 274 décès pour 61 naissances<sup>15</sup>, pour le seul mois d'octobre, on fit 90 sépultures ! On dû même, en bien des paroisses, ouvrir de nouveaux cimetières.

Le danger n'empêchait pas l'évêque de Rennes, Pierre Cornulier, d'effectuer ses visites pastorales. Et c'est au cours de l'une de ces tournées qu'il prit une décision pour le moins curieuse : il ordonna de faire arracher tous les ifs plantés dans les cimetières !

Le texte des prescriptions épiscopales, dont, d'ailleurs, les premières durent être données verbalement, ne nous est pas parvenu. Nous en retrouvons cependant trace dans une remontrance du Parlement de Rennes, en date du 29 août 1636 :

<sup>14</sup> . Ce chapitre est très largement inspiré d'un article de M. Bourde de la Rougerie, paru dans le Bulletin de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine, en 1930.

<sup>15</sup> Il est possible que, étant donné la situation, le nombre des naissances ait été moins élevé qu'à l'ordinaire. Mais ce nombre de 61 conduit à penser que la population de Retiers s'élevait à quelque 1500 âmes. Dès lors, la mortalité serait élevée en cette année normale. On comprend l'angoisse de la population qui ne voyait d'autre recours qu'en la protection céleste, comme en témoigne le grand nombre des autels consacrés à cette époque à Saint-Roch et Saint-Martin, les deux saints invoqués contre la peste.

« ... *Le Révérend Evêque de Rennes, en faisant ses visites, a ordonné que tous les ifs seraient ostés et déracinés des cimetières*<sup>16</sup>. » D'autre part, l'évêque lui-même consigna par écrit l'ordonnance « rendue sur la remontrance à lui faite par plusieurs recteurs, le 15e "may" 1636, par laquelle est fait itératif commandement aux trésoriers et fabriciens<sup>17</sup> de chacune des paroisses du diocèse où se trouveront des ifs plantés dans les cimetières, les faire abattre et procéder à la vente d'iceux au profit de ladite fabrique, faute de quoi lesdits cimetières demeureront interdits. »

On voit que l'évêque ne badinait point et tenait à ce que son ordre fût exécuté : l'interdiction d'un cimetière était, en effet, chose trop grave pour que les paroissiens n'en tinsent pas compte.

Nous voici arrivés à la première obscurité de cette anecdote. Qu'avaient donc fait au bon évêque ces malheureux ifs qui, jusqu'alors, de temps immémorial, avaient été les sombres gardiens du repos des défunts ? Car c'est une guerre acharnée que Pierre Cornulier avait déclarée aux ifs, puisqu'une seconde remontrance du Parlement, datée du 18 novembre 1636, porte mention que l'évêque a renouvelé l'ordre d'abattre les ifs « à cause que les personnes s'en servaient à mauvais usage ».

Qu'était-ce donc que ce mauvais usage dont l'évêque eu connaissance ? Avouons que nous en sommes réduits aux conjectures — aucun texte ne nous venant en aide.

Les croyances populaires relatives à des propriétés singulières de l'arbre ne pouvaient guère influencer l'homme instruit qu'était Pierre Cornulier. La toxicité de son feuillage ne pouvait être gênante dans un cimetière.

<sup>16</sup> Le texte intégral de cette remontrance sera donné plus loin.

<sup>17</sup>.. On appelait fabrique, l'ensemble des personnes nommées par l'évêque pour administrer les biens d'une église déterminée. Les membres ecclésiastiques de cette fabrique s'appelaient marguilliers. Les membres laïques étaient des fabriciens. Créées en 1311, les fabriques disparurent sous la Révolution pour renaître, après le Concordat de 1801, sous une autre forme. Elles disparurent définitivement en 1905, lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, remplacées par des associations culturelles dont les structures ne furent généralement pas mises en place.

Bien plus, la croyance qu'on avait que le parfum de ses feuilles faisait mourir les rats, ces propagateurs de la peste, ne pouvait que renforcer la culture de ces arbres qui en purgeait le pays.

Peut-être, dans cette époque troublée, certaines pratiques superstitieuses, vestiges du paganisme, avaient-elles retrouvé toute leur vivacité<sup>18</sup>. D'autre part, on sait que, quand la crainte du lendemain est vive, la natalité a tendance à diminuer, selon un processus inconscient et parfois même par la volonté des couples. Or, on attribuait aux décoctions de feuilles d'ifs, des vertus abortives.

Les raisons profondes de l'évêque demeurent donc pour nous une énigme. Mais, quelles qu'elles soient, Pierre Cornulier combattit les ifs avec une rare énergie. Là encore, les délibérations du Parlement de Bretagne nous fournissent des renseignements précis. L'évêque alla jusqu'à interdire les recteurs et à excommunier les marguilliers<sup>19</sup> qui n'obtempéraient pas. Il alla même encore plus loin. Dans la nuit du 4 au 5 avril 1637, il envoya ses domestiques déraciner l'if de l'église Saint-Martin de Rennes, sa propre paroisse.

## Au cimetière

*« If, qui sur le ciel bleu tendre Dresses ton dur et noir profil, Austère gardien de nos cendres, Ton secret, dis-mois, quel est-il ? »*

*Jean Veyraques*

<sup>18</sup> Sulpice Sévère parle d'un «pin» planté près d'un ancien temple, que les fidèles allaient encore adorer au temps de Saint-Martin. Mais nous sommes là, plus d'un millénaire avant l'affaire qui nous occupe et le temps avait dû effacer la plupart, sinon la totalité de ces survivances du paganisme

<sup>19</sup> Le Parlement, si chatouilleux sur tout ce qui touchait ses prérogatives, ne pouvait accepter l'ordonnance de Pierre Cornulier. Mais il y a bien plus, car le procureur général avance un second motif d'intervention : les ifs ont été plantés sur ordre des ducs de Bretagne «pour bonnes considérations».

De tels agissements, de la part de l'évêque de Rennes, ne pouvaient laisser indifférent le Parlement de Bretagne. Outre l'habitude qu'avait la Cour de protester contre les décisions des autorités civiles ou religieuses, il est permis d'estimer que l'évêque commettait un abus de pouvoir — les arbres dépendaient du temporel, et non de la juridiction épiscopale. L'évêque ne pouvait ordonner une coupe de bois, si peu importante qu'elle fût, et les marguilliers ne pouvaient exécuter l'ordre donné sans une autorisation du Parlement, tuteur de tous les «généralx de paroisse» de Bretagne. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que, dès le 29 août 1638, le procureur général, Gilles Huchet de la Bodoyère présentât à la Cour une première remontrance : «Le révérend évêque de Rennes, par une entreprise de juridiction et attentat à la juridiction séculière, en faisant ses visites, a ordonné que tous les ifs seraient ostés et déracinés des cimetières, lesquels y avaient esté, par ordonnance des ducs de cette province, de longtemps plantez pour bonnes considérations.»

Nous voici donc en pleine lutte du spirituel et du temporel. Et ces «bonnes considérations» posent un second problème. Nous n'avons pas l'ordonnance ducale, mais il est fort possible qu'elle ait réellement existé. En effet, on peut penser que la Bretagne et l'Angleterre, qui eurent souvent des relations étroites, sinon amicales, eurent, à l'égard de l'if, une même politique.

Or, on connaît une ordonnance du roi Edouard 1<sup>er</sup> d'Angleterre (1271-1307) précisant de planter des ifs dans les cimetières pour protéger les églises contre les grands vents. Bien plus, dans les deux régions, l'if constituait une matière première remarquable pour la fabrication des armes. Qui ne connaît l'extraordinaire efficacité des arcs en bois d'if des fameux archers gallois durant la guerre de Cent Ans ? On peut aussi conjecturer que les ducs de Bretagne aient encouragé la culture d'un arbre bien utile.

Cet « attentat » à la juridiction séculière

et ce mépris des « bonnes considérations » expliquent la lutte que se livrèrent l'évêque et le Parlement. Pierre Cornulier porta l'affaire devant le Conseil du roi, qui jugea que l'évêque n'avait pas outrepassé les droits et les devoirs de sa charge. Fort de sa victoire, l'évêque put faire abattre quelques malheureux ifs, comme à Cuitré, où la vente des quatre ifs du cimetière rapporta la modeste somme de douze livres. Mais, le 18 novembre, le Parlement contre attaqua en appuyant une seconde remontrance par la nomination de deux conseillers, Jacques Deyau et Bertrand de Rosuyvinen, pour présenter au roi les motifs du précédent arrêt. Par ailleurs, l'évêque rencontrait une certaine résistance qu'il n'avait vraisemblablement pas escomptée, celle d'une population attachée à ses arbres millénaires, par ailleurs prise entre deux feux.

L'exemple de Retiers est particulièrement significatif. A Retiers, en effet, le seigneur Jean du Hallay et les marguilliers, Pierre Le Ralle, Robert Marcel et François Harel, n'osèrent enfreindre les défenses du Parlement bien que, le 8 octobre 1636, l'évêque eût, au cours de ses visites, interdit le cimetière et défendu au clergé d'y faire les processions accoutumées, jusqu'à ce qu'on eût abattu les deux ifs qui s'y trouvaient.

Pour suivre cette affaire de Retiers, nous ne disposons que d'une chronologie et d'un texte. Voici tout d'abord la chronologie :

8 octobre 1636 : interdiction totale du cimetière ;

20 avril 1637 : arrêt du Parlement de Bretagne admettant la requête des habitants, allant même jusqu'à donner des ordres aux prêtres au sujet des processions ;

24 août 1637 : reprise des inhumations<sup>20</sup> ;

1er décembre 1637 : abattage de l'if et levée de l'interdiction.

Quant au texte, il a trait à cette levée

<sup>20</sup> Durant ces dix mois, les habitants de Retiers durent enterrer leurs morts dans l'église. Les marguilliers affirmèrent que plus de 400 défunts y furent inhumés — bien que l'on fût en période d'épidémie — c'est tout de même beaucoup.

d'interdiction ; il se trouve en marge des sépultures de Retiers. « *Le premier jour de décembre 1637, l'if, qui était dans notre cimetière, fut abattu par commandement de Monseigneur Pierre Cornulier, évêque de Rennes, suivant l'arrêt obtenu par lui au Conseil, et, par conséquent, l'interdiction dudit cimetière levée.* » Notons que le recteur parle de l'if ; il n'en restait plus qu'un ! On peut donc imaginer la démarche suivante : durant l'hiver 1636-1637, les habitants de Retiers, las de l'interdiction du cimetière, eurent recours au Parlement, qui s'empressa de leur donner raison. Mais il fallait tout de même attendre la décision du Conseil du roi. Aussi, dans l'espoir de se mettre en règle avec l'évêque, sans désobéir complètement à la défense du Parlement, les habitants sacrifièrent-ils l'un de leurs ifs. Bel exemple de décision politique, ménageant l'une et l'autre des parties !

D'ailleurs, l'évêque, peu sûr de son fait, dut entériner ce louable abattage et, sans lever l'interdiction du cimetière, toléra que l'on y inhumât les défunts. Mais, comme à l'automne 1637, il obtint gain de cause, une nouvelle fois, au Conseil du roi <sup>21</sup>. Pierre Cornulier put exiger l'abattage du second if.

Quelle eût été l'issue de cette querelle où, à la fin de l'année 1637, l'évêque semblait prendre l'avantage ? Nous ne savons rien de l'année 1638. Quelques ifs subirent sans doute le même traitement que ceux de Retiers. Heureusement, pour ces malheureux arbres, Pierre Cornulier mourut le 22 juillet 1639 et son ordonnance tomba dans l'oubli.

## L'if dans la toponymie

Les anciens ont fait à l'if une fâcheuse réputation... *Ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent... Leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches... Cativulcus, roi de Eburons, en but le suc pour se donner la mort... Les émanations de cet arbre en fleurs font fuir les abeilles... Ses fruits donnent la*

*diarrhée...* Voilà ce que des auteurs d'autrefois ont écrit, peut-être en exagérant un peu. Il y a encore des ifs dans nos campagnes. Jamais on n'a entendu dire que les chevaux aient été tentés par leur feuillage.

En dépit de cette réputation, l'if est populaire. Ou plutôt il l'a été. Sans parler de son effet décoratif dans les parcs, chacun sait qu'il n'était pas autrefois de cimetière sans cet arbre toujours vert qui symbolise l'immortalité.

Aujourd'hui, qui se soucie de planter des ifs ? Il faudrait attendre trop longtemps pour avoir le plaisir de les voir s'épanouir. On ne se donne pas non plus le temps de planter, à défaut d'if, cet autre arbre symbolique qu'est un certain sapin, celui que dans nos campagnes on appelle Ergroezenn (sapin-croix). Il sert encore de repère pour beaucoup de villages morbihannais. La tradition a été jusqu'à notre oublieuse génération, de le planter pour marquer la naissance de toute maison, et, souvent la naissance de tout nouvel habitant dans le village. Une jolie tradition, n'est-il pas vrai ?

Il n'est donc pas étonnant que l'if ait sa place dans notre toponymie. Le mot est d'origine celtique, assure-t-on généralement. En breton, on dit un ivinenn, un if, ivin ou ivineneu des ifs, ivinek, lieu planté d'ifs. Voilà pour aider à comprendre le sens des vocables que voici :

Kerivin : le village des ifs, à Ploermël, Noyal-Pontivy, ainsi qu'à Marzan et à Moréac où on écrit avec deux «r». A Crach, les actuels Kervin-Brigitte et Kervin-Locqueltas sont d'anciens Kerivin d'après le dictionnaire de Rosenzweig; Kernivinenn : village de l'if, à Bubry, Caudan, Melrand, Noyal-Pontivy, Plouay, aérodrome, hippodrome de Kernivinenn à Pontivy (Morbihan) et Bégard, Pommerit-Le-Vicomte et Coadout (Côtes-du-Nord); Pont-Nivino : pont des ifs, en Plouay, une halte entre Cléguer et Plouay bien connue des anciens clients du train départemental; Nivinéno : construction de en ivineneu en Saint-Tugdual ; Bodivino : le bois, le bosquet

<sup>21</sup> Le Conseil du roi, néanmoins, ne lui alloua pas de dommages et intérêts contre les marguilliers de Retiers et l'imprimeur des Actes du Parlement.

d'ifs, à Noyal-Pontivy ;

Ecartons les Bodeven et les Bodeveno où semblent être en cause des gens qui se nomment Even ou Eveno, ainsi que Coeteven probablement, mais on est fortement tenté de retenir le Coet-Evenec de Landevant et le Coet-Evenec — avec deux «n» — de Languidic, peut-être certains Kervin, comme on l'a vu dans le cas de Crach.

II est bien connu que l'if breton est à l'origine de plusieurs patronymes tels Kerivin,

**Hommages posthumes à Marc'harit Fulup**  
(Marguerite Philippe\*, à Pluzunet).

A 38 ans, elle connaissait 200 chants de toutes sortes et 150 contes merveilleux et autres.

*F.M. Luzel*

«O Marc'harit, témoin suprême d'un vieillage Avec toi s'est couché sous l'if au noir feuillage  
Tout un peuple de Dieux, de héros et de saints»

*Charles Le Goffic* de l'Académie française

Léon Durocher dans le poème «La cigale des brumes»  
écrit en l'honneur de Marc'harit Fulup :  
«La Bretagne des ifs funèbres des coteaux  
Fleuris du ciel, du vent qui pleure sur la dune.  
La Bretagne qui sonje et bâtit des châteaux  
Dans les nuages émentés de clair de lune.»

*Léon Durocher*  
«La cigale des brumes»  
(Poème en l'honneur de Marc'harit Fulup)

Marc'harit Fulup, *Contes et légendes du Trégor*, Guy Castel,  
éd. «Les Cahiers du Trégor», octobre 1989.

*Auteur d'un travail remarqué sur l'If<sup>22</sup>, Henri Maho a poursuivi son enquête sur le terrain en Pays d'accueil de l'Argoat.*

*C'est dans ces circonstances qu'il a lui-même découvert à Moustéru un site surprenant, semble-t-il unique, en tous les cas jamais signalé.*

*Dans l'article qui va suivre, il apporte aux lecteurs de « Pays d'Argoat » ses constatations ainsi que l'interprétation qu'il en déduit.*

---

<sup>22</sup> Voir *Pays d'Argoat* n°13, premier semestre 1990

## Un «nemeton» (bois sacré) à Moustéru ?

La Bretagne mystérieuse, celtique, cette terre du bout du monde, n'a pas terminé de nous étonner ni de nous livrer ses secrets, dans les profondeurs de ses sites et de ses paysages.

Le patrimoine naturel, non inventorié, livre son passé à celui qui sait l'aimer, le voir, le comprendre et l'interpréter ; souvenons-nous encore qu'il y a sur notre sol, du fond des âges, superposition de civilisations et de religions.

**Moustéru.** - Jusqu'en 19751 l'enclos paroissial du cimetière de Moustéru possédait, en bordure du mur de clôture, de part et d'autre de l'église, près de 20 ifs multi centenaires. Ces arbres étaient magnifiques : circonférence imposante, belle ramure de vert sombre du plus bel effet. Agréables à l'œil, ils magnifiaient le patrimoine religieux, protégeant en outre, par leur feuillage, les croix et les pierres tombales du soleil, de la pluie et du gel. Les fleurs dioïques aimées des abeilles et des guêpes, les arilles adorés par les gourmands turdidés (grives et merles) assuraient bruissements et piailllements suivant les saisons.

Cette essence -l'if<sup>23</sup>-, présente dans les cimetières, chassait les miasmes et les microbes, par leurs racines, mais salissait aussi les tombes par la chute des arilles, fruit comestique succulent et médicamenteux. Ces salissures infligées aux monuments funéraires ont été cause de l'abattage des arbres, que des générations avaient cependant respectés.

A proximité du cimetière, dans le bourg de Moustéru, on remarque encore quelques ifs. Celui du talus de la propriété de la famille Guernévé dépérit. Ses branches sont rachitiques, la cime inexistante, il semble avoir été frappé par la foudre et ses racines sectionnées par l'élargissement de la route ; haut de 17 m, la circonférence du tronc est de 4 m. Son âge pourrait varier de 500 à 800 ans ; c'est le roi esseulé et vieillissant du bourg.

<sup>23</sup> If Ivinenn Kernivinen (nom de famille à Tréglamus, Guingamp, 1990).(village de l'if) Kernivinen Vihan et Kernivinenn Vras ou Vraz en Coadout.

Guern-Hervé possède aussi son if.

L'if de la propriété de Coatantiec est vivace avec une ramure luxuriante. Avec ses 2,3 m de circonférence, il peut avoir 350 ans au plus ; c'est le bouquet du village<sup>24</sup>.

### L'iveraie de Pédordel<sup>25</sup>

En avril 1990, circulant sur l'axe Carhaix-Guingamp, je marquais un arrêt afin de mettre en fiche la croix de Laitous, croix écotée sortie de l'atelier Hernot, de Lannion. Du bord de la route où je me trouvais, j'aperçus à quelques distances une masse arborescente d'un vert sombre cernant quelques maisons vers lesquelles je me rendis aussitôt. A mon arrivée sur les lieux au village de Pédordel, grande fut ma surprise de découvrir un site unique planté de nombreux ifs.

La propriété où se trouve cette plantation a appartenu à la famille - Cousin, puis par mariage - de Coëtlogon du manoir de l'Isle en Moustéru (les bretonnants disent en «Enez») ; famille qui a émigré en Angleterre sous la Révolution (successeur des Kerleau).

Dans les parages de Pédordel, d'autres sites insolites m'ont été signalés. Au-dessus du lieu-dit «Park Justis» (altitude 210m) se trouvait un terrain «très muré<sup>26</sup>» qui intriguait fort les voisins et les visiteurs. Ces vestiges ont été arasés lors du remembrement.

Tout près encore, se trouvaient la chapelle Sainte-Catherine aujourd'hui détruite, et aussi une parcelle entourée de haies de buis d'où l'on a extrait de nombreuses charretées de pierrailles. Cette parcelle existait-elle de la période romaine ou était-ce le placître de la chapelle ?

Pourtant, de toutes les curiosités, la plus étonnante est encore la plantation d'ifs de Pédordel (voir plan).

<sup>24</sup> Voir aussi une étude exhaustive des ifs des «villages de Moustéru» par l'auteur. En cours, les ifs des communes de la Bretagne, Normandie, France, Pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Nord.

<sup>25</sup> On trouve encore l'orthographe de Pendordel, Peudordel (acte notarié) ; Pédordel-Peurdordel en Plougouven (autres graphies Pendordel-Pleudordel, registre paroissial).

<sup>26</sup> Témoignage de M. Chermat, de Pédordel (Moustéru).

L'ivraie de Pédordel est plantée sur un plateau agreste au magnifique panorama sur Coadout, Ploumagoar, les bois de l'Isle<sup>27</sup> et Krec'h Kan (en Bourbriac).

Avant l'ouragan d'octobre 1987, c'est quelque 120 ifs mult centenaires qui poussaient ici sur une surface restreinte. Après les dégâts causés par cette tempête et l'abattage de quelques arbres trop proches de la maison, il demeure encore aujourd'hui environ 90 arbres en place.

## Pédordel, un nemeton ? (clairière verte)

Arpentant le terrain lors de ma première visite, l'alignement des ifs suit un plan déterminé. La situation panoramique me révèle comme un éclair que je suis sur un site druidique, un temple planté d'ifs bien avant la Révolution française. Ce lieu-dit (ou ces parcelles) était-il à l'âge du fer un lieu sacré des Celtes ? a-t-il été planté par un homme connaissant à fond les concepts et le symbolisme des druides et des ovates ?

Chacun des ordres représentés dans la classe des sages avait pour emblème l'un des arbres de la forêt celtique. L'arbre sacré des ovates est l'if, arbre modeste, sans ostentation, semblant perpétuellement réfléchir et méditer, dont l'éternelle verdure est le symbole de l'éternelle jeunesse de l'esprit, ouvert à toutes disciplines scientifiques. Par ailleurs, le vert est la couleur de la vêtue rituelle des ovates dont le champ d'investigation préféré est la nature<sup>28</sup>. De plus, le culte de l'if s'est longtemps pratiqué en Bretagne « Cette espèce convient aux arcs et aux flèches, on l'appelle vulgairement if (!..). Les habitants lui portent une telle vénération que les chefs bretons, sous la juridiction de laquelle est cette région, quand ils ont l'occasion d'y venir, se rendent d'abord à l'arbre pour adorer le Christ et n'entrent qu'après à l'église. Le roi Alain (Le Grand) avait coutume d'agir ainsi et disait que telle avait été la coutume de ses ancêtres.<sup>29</sup> »

## Pédordel, le site

Avant d'aborder sa description, mentionnons-la découverte, dans la parcelle nommée «an Nervitig», au pied de l'if de l'entrée, d'un pied de statue en granit<sup>30</sup>. Le site de Pédordel lui-même représente, selon mon hypothèse, une cathédrale naturelle arborée.

Le plan général comporte deux allées perpendiculaires à la croisée desquelles sont quatre beaux ifs. Ils peuvent figurer la base d'une tour avec leurs cimes s'élançant vers le ciel. Orientées vers les quatre points cardinaux, ces allées nous rappellent la croix et aussi la cérémonie druidique du «Korn Boud<sup>31</sup>» des gorsedd<sup>32</sup>. Nous avons là toute une signification préchrétienne et chrétienne.

Au bas d'une allée, à l'Ouest, deux ifs supposent l'entrée du site - le portail. Dans cette partie, manquent plusieurs arbres, ce qui n'altère cependant pas le plan général.

À l'autre extrémité, à l'Est, nous trouvons - dans la perspective de l'allée centrale - le chœur avec ses rochers «autels» ou «chaire à prêcher». Au Nord-Nord-Est, le transept se continuait (avant arasement des talus) par un chemin creux aux talus eux aussi plantés d'ifs.

Au Sud-Sud-Ouest, une belle rangée d'ifs avec un isolé laisse deviner le début d'une allée extérieure venant du vallon et de la source (Fontaine Sacrée). On accédait par là au temple ; parcours rituel figurant la montée du temps. Mentionnons qu'il existait sur ce trajet un escalier, hélas détruit !

La nef se termine par une suite de bas-côtés (allée d'ifs) tant au Nord qu'au Sud, déambulatoire ou lieu de circulation.

Ce site, finalement tombé dans l'oubli, est unique en Bretagne, en France.

Ici, c'est hautement un lieu, un temple, une église de prières, d'élévation de l'âme, de l'esprit, de recherche de l'absolu, de générescence

<sup>27</sup> Légende des combats entre les seigneurs de l'Isle et celui du bois de la Roche.

<sup>28</sup> Koarer Kalondan (druide).

<sup>29</sup> J.-C. Cossard, *Les Bretons de Nominoé*, p. 218.

<sup>30</sup> Ce pied a été remis à Yves de Bellaing.

<sup>31</sup> Korn Boud «cor de guerre» ; trompe d'appel.

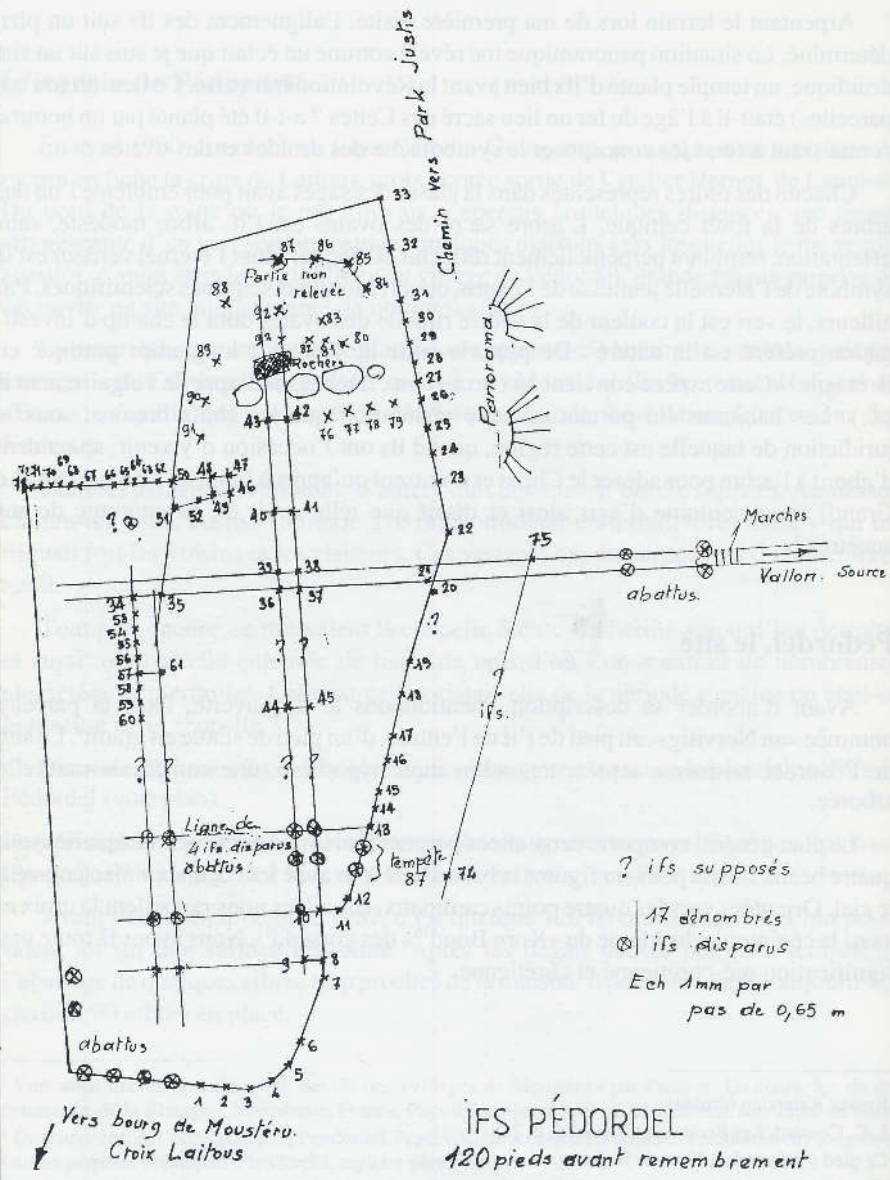
<sup>32</sup> Gorsedd : assemblée annuelle des druides.



© Henri MAHO  
(septembre 1990)

*Toutes nouvelles opinions sur le site de Pédordel seraient les bienvenues. On peut correspondre avec l'auteur, qui a d'autres hypothèses sur ce sujet, à l'adresse de la revue.*

Les ifs de Pédordel – 22 Moustéru  
Tracé de l'existant.



Plan Henri Maho